

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 13 AVRIL 2018 à 18H30**

Présents : Tous les membres en exercice

Absents : Madame Nathalie COSTE, Madame Claire DENIS, Monsieur Geoffrey HANNOTEL

Absents excusés : /

Secrétaire : Monsieur Frédéric RICHARD

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2018

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal si des observations sont à formuler sur le compte rendu de la séance du 27 mars 2018.

Le compte rendu est visé par l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

2) Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose Monsieur Frédéric RICHARD comme secrétaire de séance. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Préambule

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que pour l'année 2017, les comptes administratifs et de gestion ont montré que des économies substantielles ont été réalisées ce qui a engendré un excédent de 272 888,20 €. Cet excédent appelé aussi autofinancement ou épargne brute est la différence entre les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement.

Comme son nom l'indique, cet autofinancement permet de réaliser des investissements en limitant les emprunts.

Il fait remarquer également que la Dotation forfaitaire et la Taxe Foncière augmentent respectivement de 378.00 € et 2 979.00 €.

Par contre, la Dotation de Solidarité Rurale passe de 46 541€ à 20 558 € et la Dotation Nationale de Péréquation de 56 140 € à 37 735 €.

Soit une Baisse des recettes de 41 031 € pour l'année 2018.

Les efforts sur les économies doivent donc continuer mais il sera difficile de compenser ce manque de recettes. Heureusement, depuis de nombreuses années, la Municipalité gère le budget communal en « bon père de famille » ce qui permettra de respecter le plan pluriannuel d'investissements à condition, bien sûr, d'obtenir toutes le plus de subventions possibles.

Monsieur HENIN demande si l'on a des explications concernant cette baisse des dotations. Monsieur le Maire répond que nous n'avons pas actuellement de précisions de la part des services de l'Etat.

3) Remplacement des contrats arrivant à échéance.

Monsieur le Maire indique que 2 contrats CAE-CUI arrivent à échéance et que ce type de contrats n'existent plus.

Désormais, ils sont remplacés par les PEC (Parcours Emploi Compétences). Monsieur le Maire donne lecture du document sur les emplois PEC où les conditions sont plus strictes qu'auparavant.

Si la commune avait recours à ce genre de contrat, il conviendrait de demander plus de précisions quant au recrutement pour continuer d'assurer les services proposés (cantine, garderie, bus, fonction d'ATSEM) nécessitant le cap petite enfance.

Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour un recrutement si besoin.

4) Travaux et projets d'investissements 2018

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de programme d'investissements ci-dessous :

TRAVAUX et PROJETS 2018	
Tronçon rue du Bibrou (de la rue des Tilleuls à la rue Verte)	15 000.00 €
Rue sous le Bois	135 000.00 €
Parking de l'Ecole	5 800.00 €
Grille entrée parking école	5 000.00 €
Mise en sécurité zone des Bruyères	3 500.00 €
Lampadaires LED	30 000.00 €
Etagères archives	670.00 €
Chauffe-eau vestiaires football	3 000.00 €
Hotte cantine	1 000.00 €
Etude et MO sécurisation RD 477 + extension salle (médiathèque - secrétariat Mairie)	39 600.00 €
jardinières école	600.00 €
Accès services techniques	5 000.00 €
Haut rue des Quénelets	20 000.00 €
Réfection voirie (à déterminer)	20 000.00 €
Travaux réseau rue des Quénelets	89 200.00 €
Frigo	370.00 €
Enedis	18 850.00 €
Reselec Tableau éclairage public	800.00 €
Sono	200.00 €
Aspirateur	150.00 €
Equipement salle	3 000.00 €
Equipement Ecole	500.00 €
Logiciel école	500.00 €
	397 740.00 €

Monsieur HENIN fait une observation concernant la position des boîtes électriques de la rue des Quénelets.

Il précise qu'il a envoyé un mail pour avoir la convention de la CAPSO sur la Taxe d' Aménagement et des informations puis les devis pour les travaux de la rue des Quenelets.

Monsieur le Maire lui répond que la taxe d'aménagement sectorisée de la rue des Quénelets a été longuement expliquée, discutée et votée lors de la réunion de conseil du 22 novembre 2017.

Monsieur le Maire rappelle, une fois de plus, que le secteur d'aménagement de la rue des Quénelets à HEURINGHEM, délimité sur le plan présenté à l'assemblée, nécessite la réalisation de travaux et d'investissements publics conséquents, en vue d'accueillir des nouvelles constructions, dont les montants sont les suivants :

- Travaux de voirie : 60 000 euros,
- Eclairage public : 45 000 euros,
- Travaux de réseaux secs et AEP : 95 000 euros,
- Raccordement électricité : 19 000 euros,
- Achat de terrains (bande de 2m X 500m = 1 000 m²) : 70 000 euros,
- Frais de ventes : 20 000 euros,

Soit un total de 309 000 euros

Au vu de ces coûts, le conseil municipal a décidé d'instaurer un taux de 10,5 % de Taxe d'Aménagement appliqué au secteur considéré en appliquant les exonérations de droit et l'exonération facultative des abris de jardin.

Monsieur HENIN demande des précisions sur le projet des lampadaires LED.

Monsieur DARQUES précise qu'il s'agit de changer les lampadaires existants rue de l'Épinette par des lampadaires LED (piquet+ lampe). Il ajoute que la rue des Quénelets sera également concernée. La Fédération Départementale de l'Énergie sera sollicitée pour une demande de subvention.

Monsieur le Maire précise que les travaux d'investissement ne seront effectués que si la commune peut obtenir des subventions.

Les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le plan d'investissements présenté ci-dessus et autorisent Monsieur le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention des subventions.

5) Tarifs des services municipaux

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de revoir certains tarifs appliqués pour les services municipaux.

	Tarif 2018
Photocopie	0.15 €
Restaurant Scolaire (enfants)	3.40 € à partir de septembre
Restaurant Scolaire (adultes)	3.80 € à partir de septembre
Transport Scolaire	0.40 € / trajet (16.00€ la carte de 40 trajets)
Garderie	0.40 € / heure
Location de salle (repas)	300.00 € (résidant à Heuringhem) 350.00 € (extérieur)
Location de salle (vin d'honneur)	150.00 € (résidant à Heuringhem) 175.00 € (extérieur)
Concession perpétuelle simple (3.25 m²)	170,00 €
Concession perpétuelle double (5.72 m²)	300,00 €
Case columbarium (50 ans)	700,00 €
Frais d'enregistrement	25.00€

Monsieur RICHARD précise qu'à partir de septembre, les repas servis quotidiennement à la cantine scolaire seront constitués de produits bio.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des tarifs pratiqués dans les cantines scolaires des communes voisines.

Après discussion les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité les tarifs ci-dessus.

6) Subventions aux associations

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

Dénominations	Propositions
AIVES	180.00 €
Association AEP St Riquier	107.00 €
Association Sportive Condorcet	366.00 €
Club de l'amitié	180.00 €
Comité des Fêtes	4 200.00 €
Club de football Ecques Heuringhem	1 623.00 €
Foyer Rural	1 787.00 €
Société de pêche	180.00 €
Société les Carabiniers	180.00 €
Société des archers St Sébastien	180.00 €
JSM Jeunesse Sportive de la Morinie	180.00 €
Association Bien Vivre à Heuringhem	150.00
Association Géry	150.00
APARDE	240.00 €
U.D.D.E.N.D.A	42.00 €
Association Arc-en-Ciel	51.00 €
Les peps 62 (Pupilles de l'enseignement Public)	51.00 €
Association des Donneurs de Sang de l'Audomarois	16.00 €
APEI les Papillons Blanc	169.00 €
Association des décorés de la médaille d'honneur du travail	45.00 €
La Croix-Rouge française	50.00
LFSEP Ligue Française la sclérose en plaques	50.00
Les restaurants du cœur	50.00
Anciens combattants	2000.00
Divers	2273.00

Après discussion les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité la proposition d'attribution de subventions ci-dessus.

7) Taxes locales.

Monsieur le Maire indique les taux :

- Taxe d'habitation : 12.63 %
- Taxe foncière (bâti) : 15.72 %
- Taxe foncière (non bâti) : 42.67 %

Monsieur HENIN demande l'augmentation des taux de 1% pour compenser la baisse des dotations de fonctionnement.

Après discussion les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité les taux ci-dessus.

8) Budget Primitif 2018

Monsieur le Maire explique, chapitre par chapitre, aux membres du Conseil Municipal les propositions pour le Budget Primitif 2018.

Il s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT :

Les Dépenses et les recettes s'équilibrent à 1 411 843 Euros.

INVESTISSEMENT :

Les Dépenses et les recettes s'équilibrent à 596 099,56 Euros.

Compte rendu suggéré par Messieurs Hénin et Rommens « *qui font remarquer à l'assemblée que les propositions de crédits pour le budget prévisionnel 2018, ne sont pas établies à partir de la réalisation budgétaire 2017. Les écarts de crédits en plus ou en moins doivent être explicités par l'ordonnateur. Les charges à caractère général_ passe de 187.931 euros à 416371 euros dont 30.000 euros d'honoraires. Les charges de personnel de 342.704 euros à 409.475 euros soit plus de 66.771 euros. Il est bon de rappeler en application de l'article 72 de la Constitution de 1958, que les collectivités s'administrent par des conseils élus et disposent d'un pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs compétences. L'assemblée délibérante fixe les régimes indemnitaires dans la limite de ceux dont bénéficient les services de l'état, il revient à l'organe délibérant de décider ou non le versement d'une prime au personnel, et de mettre en place les modalités de versement, il n'y a pas obligation e mettre en place toutes les primes prévues par l'état. L'autorité territoriale est liée par les termes de la délibération, l'assemblée délibérante, vote au préalable les critères et limites des modalités de répartition de l'enveloppe dédiée au personnel. Cette année encore le montant n'est pas fixé par le conseil municipal, et les formulaires par groupes de fonctions servant à établir les taux à retenir ne sont pas fournis. Concernant les absences pour maladie, les précisions de versements et les suspensions ne sont pas établies. Par ailleurs aucun document servant de base à la connaissance de la masse salariale et de l'activité n'est fourni, le tableau des effectifs y compris. Ils précisent également que Concernant la dépense d'investissement prévisionnelle pour 596.099 euros, ils considèrent qu'il serait plus sage de constituer une provision pour litiges et contentieux d'un montant de 200.000 euros pour couvrir le recours indemnitaire (Porcherie), le tribunal de Saint Omer n'ayant pas encore statué, et ramener l'enveloppe d'investissement à 396.099 euros. Pour ces raisons, ils n'approuvent pas le budget prévisionnel. »*

Pour le recours indemnitaire, Monsieur le Maire rappelle que les conséquences pécunières de la mise en cause de la responsabilité encourue par la Commune sont garanties par l'assurance.

Concernant le vote du Budget Primitif 2018, **après discussion**, il est adopté à 10 voix pour et 2 contre.

9) Divers

Free mobile

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de free mobile concernant l'implantation d'une antenne sur la commune.

Après discussion, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal s'opposent à ce projet.

Collecte et traitement des déchets ménagers

Monsieur le Maire explique que suite au conseil communautaire du 12 avril 2018 la taxe de collecte des traitements des déchets pour la commune d'heuringhem passera de 14.03% à 13.68%.

Travaux assainissement

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que les travaux d'assainissement fait par Noréade vont reprendre en septembre 2018 pour la rue d'Ecques.

Les rues de Saintes, de Bilques, de la Colette, de l'Eglise, Profonde, des Tilleuls et le bout de la rue du Bibrou seront réalisés au cours de l'année 2019.

Fin 2019, l'assainissement sera terminé sur toute la commune.

Participation aux Accueil de Loisirs Sans Hébergement extérieurs de la commune

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée, que l'année dernière la commune avait octroyée une participation pour les enfants d'HEURINGHEM inscrits dans des Accueil de Loisirs à l'extérieur.

Après discussion, la commune réitère cette participation de 50 € maximum pour un séjour d'un mois dans un Accueil de Loisirs Sans Hébergement dans un rayon de 50 kms.

Cette participation sera proratisée au nombre de jours de présence et ne sera versée à l'enfant qu'une seule fois par an et que sur un séjour dans le centre.

Cette aide est versée sur présentation de la facture et d'un RIB.

Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernées par ce dossier.

Attribution de subvention par le Conseil Départemental pour les travaux de la rue du Bibrou

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la Commission Permanente du Conseil Départemental a décidé d'octroyer à la commune une subvention de 15 000.00 € pour les travaux d'aménagement de la rue du Bibrou.

Le plan de financement définitif est le suivant :

DEPENSES (Hors taxes)		RECETTES	
Aménagement de la rue du Bibrou	66 493.25 €	F.A.R.D.A.	15 000.00 €
		Commune	51 493.25 €
TOTAL	66 493.25 €	TOTAL	66 493.25 €

Après discussion, le Conseil Municipal accepte le plan de financement ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à percevoir la subvention du Conseil Départemental au titre du FARDA.

Aménagement de la rue des Quénelets

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'aménagement de la rue des Quénelets il est envisagé de procéder à un élargissement de la chaussée ainsi que la création d'un trottoir sur la zone sectorisée.

Pour ce faire il convient d'acquérir une bande de deux mètres de terrain sur les parcelles ZC83 à ZC 89 et ZC92 situées sur le côté gauche de la chaussée dans le sens rue du Bibrou vers la rue Sous le Bois.

Le coût d'acquisition de ces parties de parcelles serait évalué par le service des domaines.

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'acquisition d'une bande de deux mètres sur les parcelles ZC83 à ZC89 et ZC92 situées sur la rue des Quénelets.

Enchères *oap*

A *[Signature]* *[Signature]*

[Signature] *[Signature]*

[Signature] *[Signature]*

[Signature] *[Signature]*

[Signature]